

DOSSIER DE SUBVENTION des Associations Sportives et Culturelles 2025

ASSOCIATION :

Date d'arrivée du dossier en Mairie :

Copie des documents obligatoires à joindre à votre demande :

- Les derniers statuts (pour une première demande ou alors s'il y a eu une modification)
- Le récépissé de déclaration en préfecture (dernière déclaration conforme aux statuts)
 - Le Procès Verbal de la dernière assemblée générale.
- La liste signée par votre fédération du nombre de licenciés.
 - Un relevé des comptes de l'association au 31/12/2024.
 - Une attestation d'assurance Responsabilité Civile.
- Un RIB. (si il y eu un changement de compte ou pour une première demande)
 - Contrat d'engagement républicain
 - A déposer avant le 3 février 2025

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Fabien Lestoquoy au 03 21 13 86 03.

Mairie de Loison-sous-Lens – hôtel de ville – 62218 Loison-sous-Lens –

Tél. 03 21 13 86 03

fabien.lestoquoy@loison-sous-lens.fr

Niveau de compétition :

	Départemental	Régional	National
Catégorie			

Moyens humains de l'association :

	Nombre	Type de contrat	Diplôme
Bénévole			
Salarié			
Entraîneur			
Arbitre			
Juge			

Nombre d'adhérents 2024-2025:

AGE	Fille	Garçon	TOTAL
2-6 ans			
6-12 ans			
13-17 ans			
18-25 ans			
26 ans et +			
Total			

(Pour les associations affiliées à une fédération, joindre le justificatif du nombre de licenciés signé du président et du représentant de la fédération)

Récapitulatif des adhérents lors des 3 dernières années

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<i>Nbre d'adhérents</i>			

Décrire les projets financés avec la subvention municipale durant l'année 2024

--

Projets pour l'année 2025

--

Moyens matériels et humains mis à disposition par la Commune au cours de l'exercice 2024 :

<u>Type de services</u>	<u>OUI/NON</u>
<i>Prêts de Locaux</i>	
<i>Mise à disposition du Mini-bus</i>	
<i>Prêt de matériel</i>	
<i>Aide à la gestion</i>	
<i>Autres</i>	

Attestation sur l'honneur

*Je soussigné :(nom et prénom),
Représentant(e) légal(e) de l'association*

- certifie que les informations du présent dossier sont exactes et m'engage à fournir l'ensemble des documents sollicités.

- Je déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations préfectorales, sociales et fiscales.

.

Je sollicite une subvention de fonctionnement de EUROS

A, le

Le Président,

Le Trésorier,

Budget Prévisionnel Association

Année :

Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Merci d'indiquer le solde des comptes bancaires de l'association en bas de page.

Dépenses		Recettes	
Déficit N-1		Excédent N-1	
60	Achats	70	Ventes et prestations de services
601	Achats de matières premières	701	Vente de produits finis
604	Achats de prestations de service	706	Prestations de services
605	Achats de matériel	70611	Recettes billetterie
606	Achats non stockés de matières et fournitures	70612	Recettes abonnements, adhésions
6061	Eau - Gaz - Electricité	707	Ventes de marchandises (buvette, etc.)
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	708	Frais de participation (inscriptions, etc.)
6064	Fournitures administratives	74	Subventions d'exploitation
6068	Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.)	74	Fonds européens
61	Services extérieurs	741	Etat
611	Sous traitance générale	7418	Etat - Emplois aidés
613	Locations	742	Région
6132	Location immobilière	743	Département
6135	Location mobilière	744	Ville
614	Charges locatives	744	Autres villes
615	Entretiens et réparations		
616	Primes d'assurances	745	Etablissements publics ou parapublics
62	Autres services extérieurs	746	Entreprises et organismes privés
622	Honoraires (comptables ou autres)	748	Autres
623	Publicités, publications et relations publiques	75	Autres produits de gestion courante
624	Transports	75500	Quote part opération en commun
625	Déplacements, missions, réceptions	7560	Cotisations
62510	Voyages et déplacements	75800	Produits divers de gestion courante (dons, collectes, etc.)
62570	Réceptions		
626	Frais postaux et de télécommunications		
626100	Frais postaux		
626200	Téléphone		
627	Services bancaires et assimilés		
628	Divers		
63	Impôts et taxes		
64	Charges de personnel		
641	Salaires personnel administratif		
642	Salaires personnel technique		
643	Salaires autres personnels		
645	Charges sociales (patronales)		
648	Autres charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courante		
651	Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.)		
655	Quote part des opérations en commun		
658	Charges diverses de gestion courante		
Total Dépenses		Total Recettes	
Soldes des comptes bancaires de l'association au 31 décembre N-1 :			
Compte courant			
Livret			
Caisse			

Bilan Financier de l'Association

Année :

Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Merci d'indiquer le solde des comptes bancaires de l'association en bas de page.

Dépenses		Recettes	
Déficit N-1		Excédent N-1	
60	Achats	70	Ventes et prestations de services
601	Achats de matières premières	701	Vente de produits finis
604	Achats de prestations de service	706	Prestations de services
605	Achats de matériel	70611	Recettes billetterie
606	Achats non stockés de matières et fournitures	70612	Recettes abonnements, adhésions
6061	Eau - Gaz - Electricité	707	Ventes de marchandises (buvette, etc.)
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	708	Frais de participation (inscriptions, etc.)
6064	Fournitures administratives	74	Subventions d'exploitation
6068	Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.)	74	Fonds européens
61	Services extérieurs	741	Etat
611	Sous traitance générale	7418	Etat - Emplois aidés
613	Locations	742	Région
6132	Location immobilière	743	Département
6135	Location mobilière	744	Ville
614	Charges locatives	744	Autres villes
615	Entretiens et réparations		
616	Primes d'assurances	745	Etablissements publics ou parapublics
62	Autres services extérieurs	746	Entreprises et organismes privés
622	Honoraires (comptables ou autres)	748	Autres
623	Publicités, publications et relations publiques	75	Autres produits de gestion courante
624	Transports	75500	Quote part opération en commun
625	Déplacements, missions, réceptions	7560	Cotisations
62510	Voyages et déplacements	75800	Produits divers de gestion courante (dons, collectes, etc.)
62570	Réceptions		
626	Frais postaux et de télécommunications		
626100	Frais postaux		
626200	Téléphone		
627	Services bancaires et assimilés		
628	Divers		
63	Impôts et taxes		
64	Charges de personnel		
641	Salaires personnel administratif		
642	Salaires personnel technique		
643	Salaires autres personnels		
645	Charges sociales (patronales)		
648	Autres charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courante		
651	Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.)		
655	Quote part des opérations en commun		
658	Charges diverses de gestion courante		
Total Dépenses		Total Recettes	
Soldes des comptes bancaires de l'association au 31 décembre N-1 :			
Compte courant			
Livret			
Caisse			

Contrat d'engagement républicain

L'Association

déclarée à _____ le _____ sous le numéro _____

dont le siège social est situé à _____

et représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame _____, dûment

habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du _____

ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à _____ le _____

L'Association
Le Président,